Mairie de GOSNE
Place du Calvaire
35140 GOSNE
☎ 02 99 66 32 08
mairie@gosne.fr

59-2026
Nomenclature : 3.5

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213501216-20260709-59_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
30 juin 2026

Date d'affichage
10 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six,
le 09 juillet, à 19h00,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de M. David VEILLAUX, Maire

Étaient présents : MM Veillaux, Gillet, Morin, Havard, Blot, Viscart, Pericot, Trovalet, Orain, Charrieau, Minaud, Cervi, Guérin-Leconte, Serra, Aubault, Foliard, Boutheloup

Étaient absents excusés : MM. Le Cuff, Guegan

Procurations de Mme Le Cuff à Mme Gillet, de M. Guegan à M. Blot

Nombre de conseillers		**Formant la majorité des membres en exercice**
En exercice	: 19	
Présents	: 17	M. Pericot a été élu secrétaire de séance
Votants	: 19	

59-2026 DÉCISION SUITE À L'ENQUETE PUBLIQUE PORTANT SUR LE PROJET DE DÉCLASSEMENT D'UNE PORTION DE LA VOIE COMMUNALE ALLÉE DES GENETS EN VUE DE SON ALIÉNATION

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de la voirie routière ;
Vu la délibération du Conseil municipal en date du 13 novembre 2025 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de déclassement d'une portion de la voie communale située allée des Genêts ;
Vu l'arrêté du Maire en date du 27 février 2026 organisant l'enquête publique ;
Vu le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice, qui a émis un **avis défavorable** au projet de déclassement ;
Considérant les conclusions de l'enquête publique et l'avis défavorable de la commissaire enquêtrice ;

M. le Maire rappelle que par délibération 2025-91 en date du 13 novembre 2025, il a été décidé de modifier le sens de circulation de l'allée des Genêts.
Cette opération entraîne une modification de l'usage de cette portion de voie communale, justifiant par conséquent l'organisation d'une enquête publique préalable au déclassement de l'emprise concernée, conformément aux dispositions du Code de la voirie routière.
L'enquête visait donc à permettre la sortie de l'allée des Genêts sur l'allée des Champs et de céder une partie de la voirie communale (environ 140 m²) située allée des Genêts, devant la parcelle cadastrée section ZO n°38, ainsi que la cession d'environ 5 m² à l'angle de l'allée des Champs (au nord de la même parcelle) permettant ainsi une densification en créant un terrain constructible d'environ 230m².
Une enquête publique a donc été organisée du 1er au 21 avril 2026. Le dossier était consultable en mairie et sur le site internet.
La commissaire enquêtrice, désignée par arrêté municipal en date du 27 février 2026, a tenu deux permanences en mairie, les 1er et 21 avril. A l'issue de l'enquête, elle a remis au Maire son rapport avec ses conclusions le 21 mai 2026. En conclusion, elle émet un avis défavorable aux projets de déclassement de deux portions de voies allée des Genêts et allée des Champs.

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213501216-20260709-59_2026-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de ne pas donner suite au projet de déclassement d'une portion de la voie communale, objet de l'enquête publique ; en conséquence, la procédure de déclassement est abandonnée et la voie concernée demeure intégrée au domaine public communal.

Le Registre dument signé pour copie conforme,
Le Maire,
David VEILLAUX

